

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COMMUNE DE SIGOULES-ET-FLAUGEAC situé sur la commune de SIGOULES ET FLAUGEAC.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Forme du Marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Butternut certifié Bio ou équivalent 2Kg (réponse le 29/11/2020 au plus tard) – Livraison le : 04/01/2021 - 36 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Carotte certifié Bio ou équivalent 10Kg (réponse le 29/11/2020 au plus tard) – Livraison le : 04/01/2021 - 36 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Champignon de Paris certifié Bio ou équivalent 4Kg (réponse le 29/11/2020 au plus tard) – Livraison le : 04/01/2021 - 36 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Chou rave certifié Bio ou équivalent 4Kg (réponse le 29/11/2020 au plus tard) – Livraison le : 04/01/2021 - 36 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Chou-fleur certifié Bio ou équivalent 15Kg (réponse le 29/11/2020 au plus tard) – Livraison le : 04/01/2021 - 36 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Clémentine (70 pièces) certifié Bio ou équivalent 7Kg (réponse le 29/11/2020 au plus tard) – Livraison le : 04/01/2021 - 36 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Endive certifié Bio ou équivalent 10Kg (réponse le 29/11/2020 au plus tard) – Livraison le : 04/01/2021 - 36 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Fenouil certifié Bio ou équivalent 1Kg (réponse le 29/11/2020 au plus tard) – Livraison le : 04/01/2021 - 36 jours de délai de livraison
- Produit n°9 Kiwi certifié Bio ou équivalent 160Unité(s) (réponse le 29/11/2020 au plus tard) – Livraison le : 04/01/2021 - 36 jours de délai de livraison
- Produit n°10 Oignon certifié Bio ou équivalent 4Kg (réponse le 29/11/2020 au plus tard) – Livraison le : 04/01/2021 - 36 jours de délai de livraison
- Produit n°11 Poireau certifié Bio ou équivalent 4Kg (réponse le 29/11/2020 au plus tard) – Livraison le : 04/01/2021 - 36 jours de délai de livraison
- Produit n°12 Pomme (pour clafoutis) certifié Bio ou équivalent 5Kg (réponse le 29/11/2020 au plus tard) – Livraison le : 04/01/2021 - 36 jours de délai de livraison

- Produit n°13 Pomme de terre certifié Bio ou équivalent 70Kg (réponse le 29/11/2020 au plus tard) – Livraison le : 04/01/2021 - 36 jours de délai de livraison

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : entre 8h30 et 9h à la cantine

Article 2 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Prix (euros ht/kg ou unité) – 40%
- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0 intermédiaire = meilleure note) – 30%
- Qualité du produit (maturité) (DLC 10 jours après livraison minimum) – 30%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COMMUNE DE SIGOULES-ET-FLAUGEAC
- Jean Louis DESSALES
- 6 RTE D'UFFER
- 24240 SIGOULES ET FLAUGEAC
- Responsable des achats : florence marmousez
- Téléphone : 05 53 24 15 99
- Courriel : cantine.sigoules@gmail.com

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif compétent : Périgueux